



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement n° 21-16

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 2007-102 -
CENTRE URBAIN DE SEPT-ÎLES ET GESTION DE L'URBANISATION**

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement n° 21-16 « Règlement modifiant le plan d'urbanisme n° 2007-102 - Centre urbain de Sept-Îles et gestion de l'urbanisation », la soussignée, greffière suppléante de la Ville de Sept-Îles, donne avis public de ce qui suit :

- 1° Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2021, le projet de règlement n° 21-16 « Règlement modifiant le plan d'urbanisme n° 2007-102 - Centre urbain de Sept-Îles et gestion de l'urbanisation ».
- 2° L'objet de ce règlement est d'amender le plan d'urbanisme afin de supprimer les références aux secteurs prioritaires pour le développement.
- 3° Une assemblée publique de consultation aura lieu le **MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2021** à compter de **19 h** dans la salle du conseil municipal, située au 546, avenue De Quen à Sept-Îles, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Au cours de cette assemblée, le maire, ou son représentant, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et entendra les personnes qui désirent s'exprimer.
- 5° Ce projet de règlement sera disponible pour consultation sur le site Internet municipal à l'adresse **septiles.ca**.

DONNÉ À SEPT-ÎLES, ce 25^e jour du mois de novembre 2021.

M^e Arianne Ste-Marie-Gagnon
Greffière suppléante

- CERTIFICAT DE PUBLICATION -

Je, soussignée, greffière suppléante de la Ville de Sept-Îles, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché dans l'hôtel de ville, une copie de l'avis ci-dessus, le 1^{er} décembre 2021 et que j'ai fait publier copie dudit avis dans le journal *Le Nord-Côtier*, édition du 1^{er} décembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 1^{er} jour du mois de décembre 2021.

M^e Arianne Ste-Marie-Gagnon
Greffière suppléante
